

ARRETE MUNICIPAL D'ENQUETE

Le Maire de la Commune de SAUVAGNON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 à L.141-7,
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants et R.134-5 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2015 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur au titre de l'année 2016,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01/07/2016 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale des voies de desserte des lotissements : Chemin Rey, Résidence la Caousette, Cap de la Coste, Chemin l'Oustau, Chemin Hiàa, Chemin Carrère, Bordure RD 289

A R R E T E

Article 1er : Le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale des voies de desserte des lotissements Chemin Rey, Résidence la Caousette, Cap de la Coste, Chemin l'Oustau, Chemin Hiàa, Chemin Carrère, Bordure RD 289 est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Article 2 : Le dossier mis à l'enquête comprend :

- une notice explicative comprenant notamment la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de celle-ci, les autorités compétentes pour prendre la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- le plan de situation.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie et sur le site internet de la Commune pendant dix-sept jours consécutifs du 2 Novembre 2016 au 18 Novembre 2016 inclus, de 11 heures à 12h heures et de 14h heures à 18 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

Article 4 : M.CANAL Jean-Claude, Conseiller en formation continue en retraite est désigné comme commissaire-enquêteur. Il effectuera une permanence à la mairie le 2 novembre de 14 heures à 17 heures et le 18 novembre de 14 heures à 17 heures.

Les observations formulées par écrit pourront lui être adressées par courrier à la mairie exclusivement ou par voie électronique (mairie@sauvagnon.fr) et de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article 6 : Un avis au public sera publié en mairie par voie d'affichage, et éventuellement par tout autre procédé, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Il sera en outre publié dans 2 journaux locaux, 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci. L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à SAUVAGNON, le 17/10/2016

Monsieur le Maire de Sauvagnon

M. Jean-Pierre PEYS



NOTICE EXPLICATIVE

TEXTES APPLICABLES

- Article L.141-3 du Code de la voirie routière,
- Articles L.134-1 et suivants, R.134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration

A. OBJET DE L'OPERATION

La voie du lotissement Chemin Rey dessert les habitations du quartier à partir du Chemin des écoles. Cette voie est entretenue mais appartient toujours à Mme ESTREM Véronique et M. ESTREM Hervé.

La voie du lotissement dessert les habitations de la Résidence la Caousette ainsi que les espaces communs à partir du Chemin Berdollou. Cette voie et ces espaces sont entretenus mais appartient toujours à la société HABITELEM.

La voie du Cap de la Coste dessert les habitations et le centre équestre de ce quartier sa portion AB 207 appartient toujours à M. CUYALA PROVENCE Francis et n'est pas entretenue.

La voie : Chemin l'Oustaü dessert les habitations et la Résidence les Arribets ainsi que les espaces communs à partir de la rue des Pyrénées. Cette voie et ces espaces sont entretenus mais appartiennent au domaine privé de la Commune.

La voie Chemin Hiàa dessert les habitations à partir du Chemin du Cournau. Cette voie et ces espaces sont entretenus mais appartiennent au domaine privé de la Commune.

La voie Chemin Carrère dessert les habitations à partir du Chemin du Cuyala. Cette voie et ces espaces sont entretenus mais appartiennent au domaine privé de la Commune.

La bordure RD 289 dans ses parcelles AI 255 et 259 dessert les habitations à partir de la route de l'Isle. Ces espaces sont entretenus mais appartiennent toujours à M. et Mme DELCAN

L'objet de la présente opération, soumise à enquête publique, est ainsi de permettre à la Commune d'incorporer et de classer ces voies dans la voirie communale.

B. CONDITIONS D'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet n'a aucun impact sur l'environnement : les voies existent déjà et sont en bon état d'entretien à l'exception du chemin du Cap de la Coste

C. AVANTAGES ATTENDUS DE LA REALISATION DU PROJET

Une fois les voies incorporées dans la voirie communale, la Commune pourra prendre en charge l'entretien desdites voies et offrir ainsi aux riverains une voirie accessible et en bon état.

D. DECISIONS A ADOPTER

A l'issue de l'enquête, par délibération, le Conseil Municipal de SAUVAGNON se prononcera sur l'incorporation et le classement dans la voirie communale des voies Chemin Rey, Résidence la Caousette, Cap de la Coste, Chemin l'Oustau, Chemin Hiàa, Chemin Carrère, Bordure RD 289

Séance du 1^{er} juillet 2016

L'an deux mille seize le premier juillet à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYS Jean-Pierre, Maire.

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, BERGÉ, CAPELA, CHAPOTHIN, DUFOUR, LABORDE, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, MARTIN, PARGADE, PETIT, PEYROULET B., PEYROULET J.M., PEYS, SENTAURENS, VIRLOGEUX.

Absents ayant donné procuration : Mme CAPDEVOLLE (Mme LACROIX), M. CAYRON (M. PEYROULET B.).

Absents excusés : MM. NOIR, RUBIO, Mme LOUSTAU.

Secrétaire de séance : Mlle CAPDEVOLLE.

Objet : Incorporation de voiries soumises à enquête publique

Le Maire expose à l'assemblée que les lotissements ou parcelles référencés dans le tableau ci-dessous sont achevés et que les propriétaires des voies demandent leur incorporation et leur classement dans la voirie communale ainsi que l'intégration dans le domaine public communal des terrains aménagés en espaces verts et en aires de jeux

Le Maire ajoute que ces voies et équipements, dont les propriétaires apparaissent dans le tableau suivant, sont cadastrés de la façon suivante :

Dénomination	Section	Numéro	Superficie	Propriétaires
Chemin REY	AE	652	767 m ²	ESTREM Véronique et Hervé
Résidence la Caousette	AP		3 246 m ²	HABITELEM
RD 289	AI	259	135m ²	DELCAN Yann
RD 289	AI	255	48 m ²	DELCAN Yann
Chemin du Cap de Coste	AB	207	1 364 m ²	CUYALA-PROVENCE Francis
Chemin L' Oustaü	AP	815	80 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
	AP	817	90 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
	AP	820	600 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
	AP	853	2 645 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
Chemin Hiàa	AP	1 019	34 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
	AP	1 023	10 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
	AP	1 024	33 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
	AP	1 077	563 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON
Chemin Carrère	AO	242	863 m ²	COMMUNE DE SAUVAGNON

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PREND en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale des voies de desserte des lotissements ci-dessus détaillés

DÉCIDE l'acquisition, pour l'euro symbolique, de l'assiette des voies ainsi que des terrains aménagés en espaces verts et en aires de jeux conformément aux plans parcellaires ci-annexés.

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,
Jean-Pierre PEYS

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	20

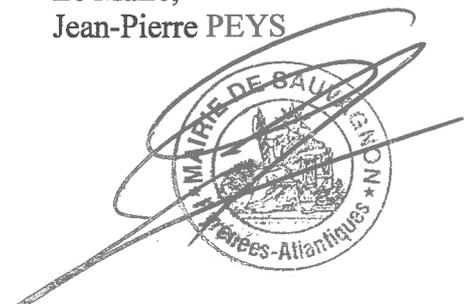
CONVOCAZION
Date : 27/06/2016
Affichage : 27/06/2016

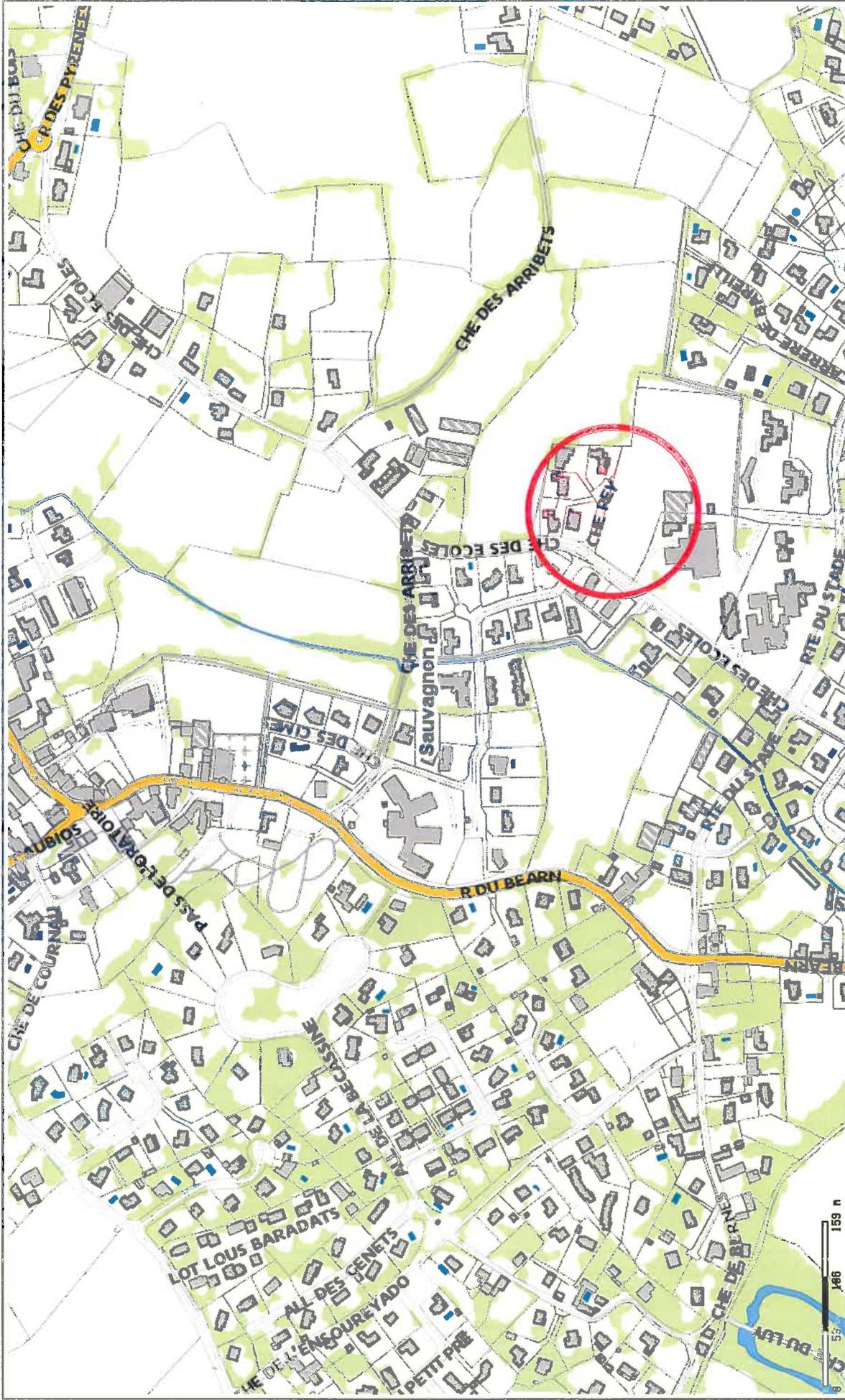
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Publication le :

N° 2016-94

26/7/16





Edité le 13/10/2016 - Echelle : 1/5000

© IGN - BD TOPO® édition 2015

Extrait de la matrice cadastrale

Compte
E00050

ANNEE MAJ : 2015
Commune : Sauvagnon

PROPRIETAIRES			
N° personne	Identité	Adresse	Statut
MBXSRO	VERONIQUE THERESE MARIE	1 RUE MAGAUD / 13007 MARSEILLE	PROPRIETAIRE / INDIVISION SIMPLE
MBFTXW	M ESTREM	MOUSSEIGNE / 64270 L'HOPITAL-D'ORION	PROPRIETAIRE / INDIVISION SIMPLE

PROPRIETES BATES	
Aucun local n'est référencé pour ce compte propriétaire	

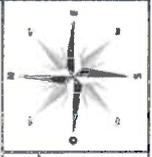
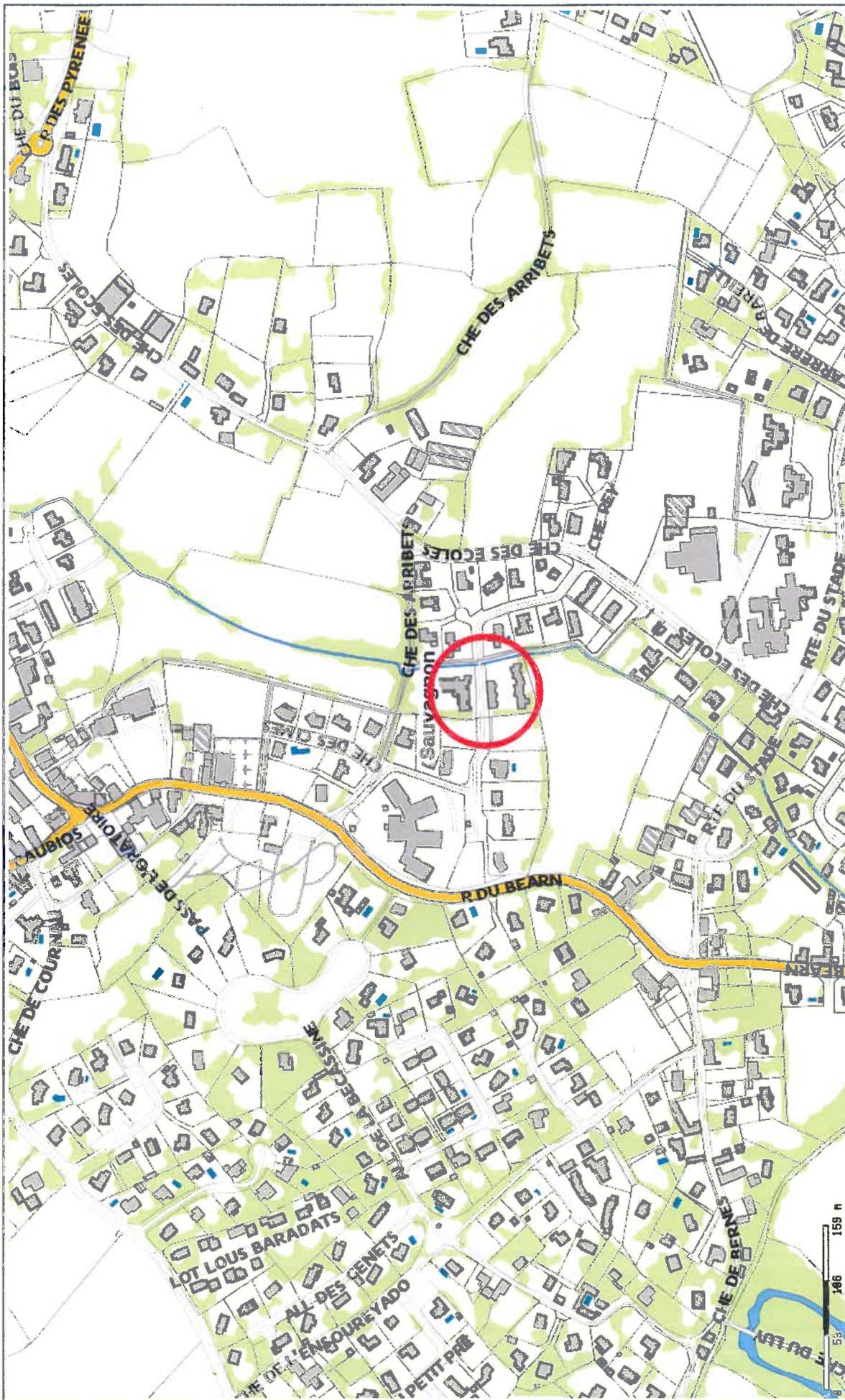
PROPRIETES NON BATES															
Désignation des propriétés				Evaluation du Terrain											
Parcelle	AN	CODE	ADRESSE	Série	Parcelle primitive	Subdi. Fac.	Nature de culture	Sous groupe de culture	Classe	Contenance m²	Revenu cadastral	COLL	NAT	FRACTION	%
AE0652	2014	B039	CARRERE DE BAREILLE	A	0159		Terrains à bâtir	Terrains à bâtir	01	767 m²	49.87		EXO	RC EXO	EXO
Surface Totale : 767 m²															
Revenu Imp. : 50 EUR															



0 123 m

Edité le 27/05/2016 - Echelle : 1/500





Edité le 13/10/2016 - Echelle : 1/5000



Commune :
SAUVAGNON (511)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 899
Document vérifié et numéroté le 13/07/2016
A Pau
Par Cécile FOUQUES
Inspectrice du Cadastre
Signé

Centre des Impôts foncier de :
PAU
6, rue d'Orléans
B.P 1612
64016 PAU Cedex
Téléphone : 05.59.98.68.78
Fax : 05.59.98.68.99
cdif.pau@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A _____, le _____

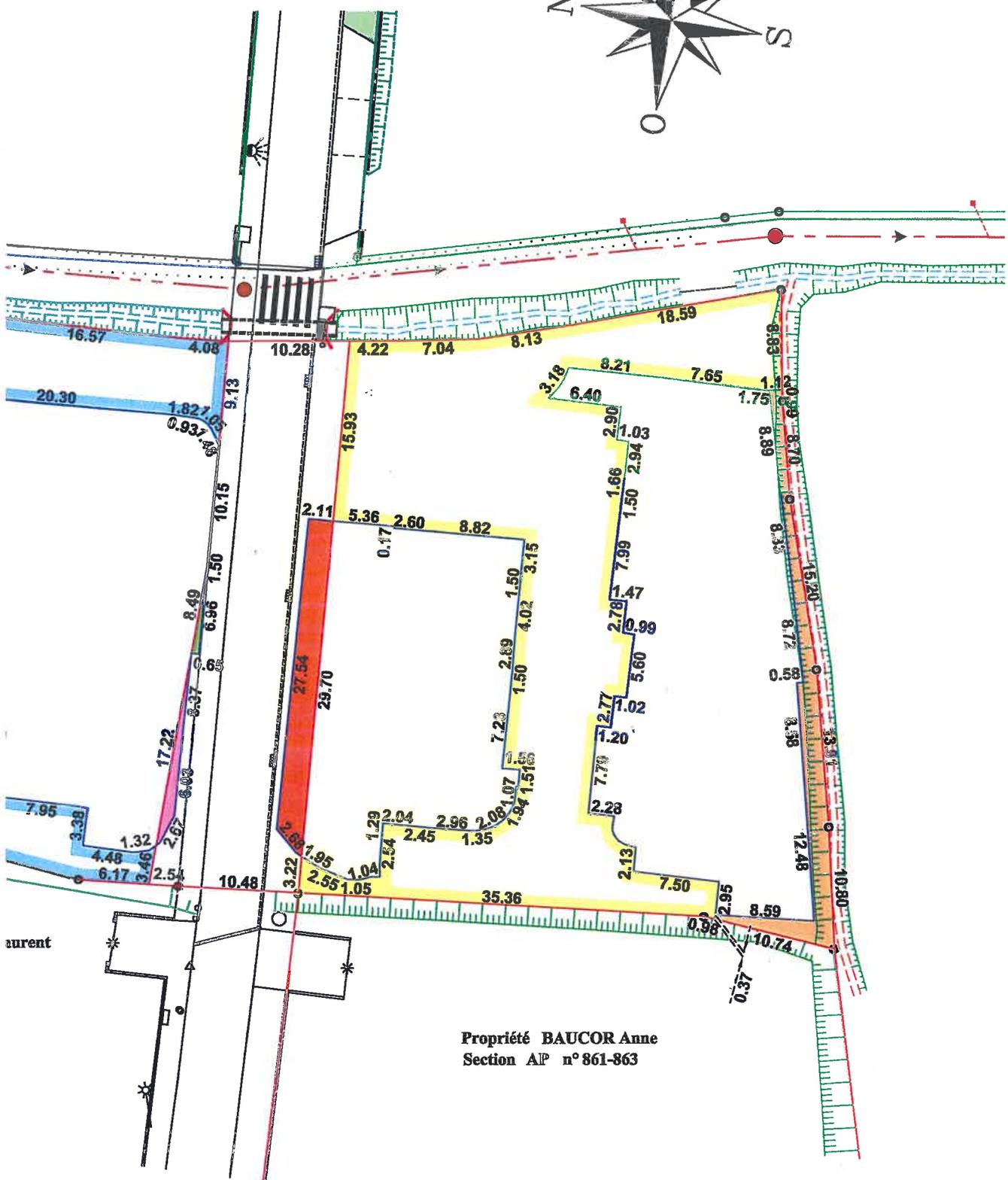
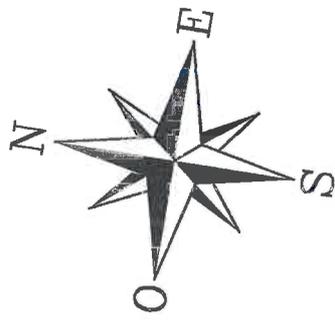
Section : AP
Feuille(s) : 000 AP 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 13/07/2016
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par LABOURDETTE JEAN PIERRE
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Document vérifié et numéroté le 13/07/2016



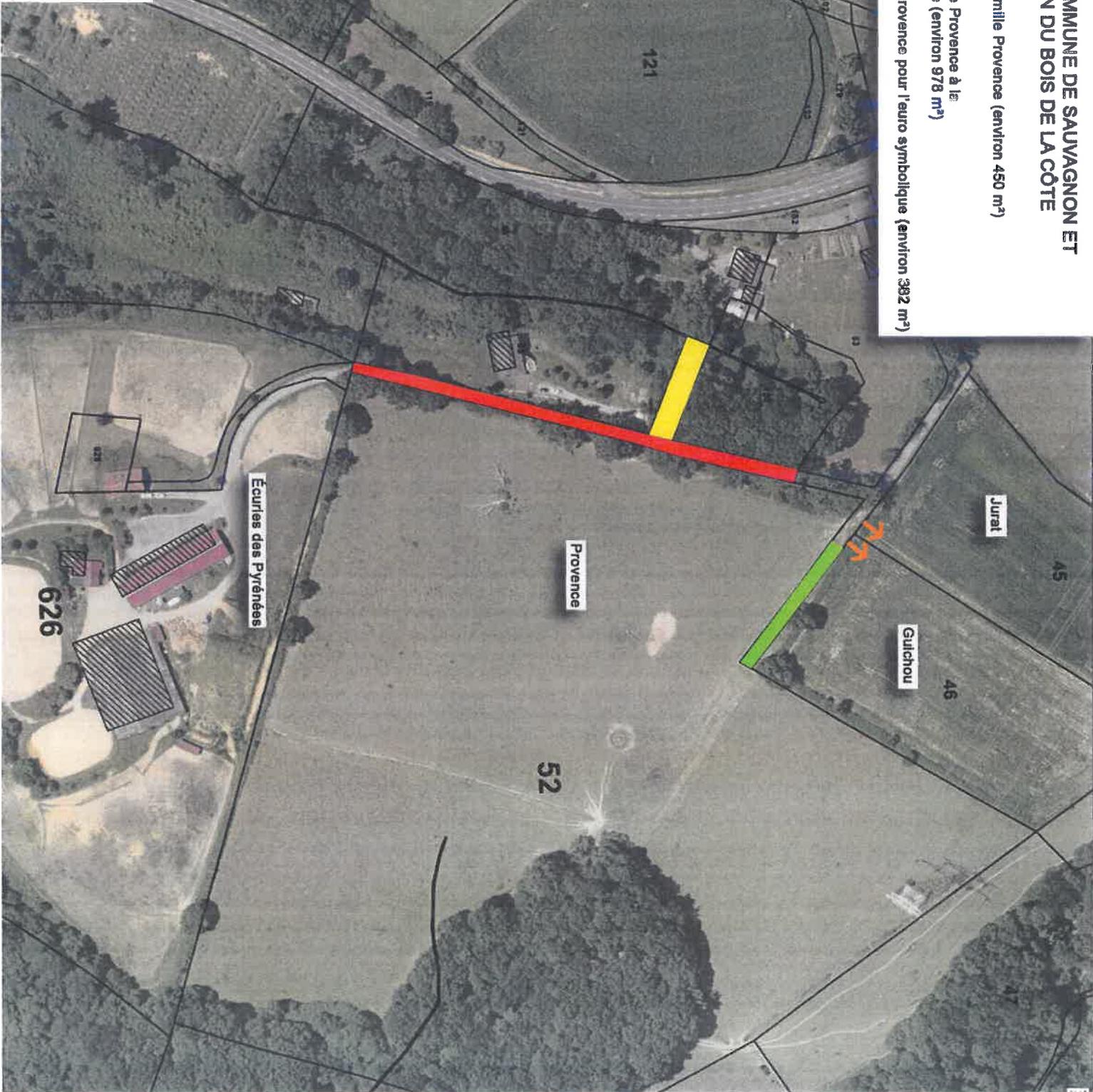


Propriété BAUCOR Anne
Section AP n° 861-863

aurent

CESSION DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAUVAGNON ET LA FAMILLE PROVENCE AU CHEMIN DU BOIS DE LA CÔTE

- Partie de la parcelle AB0084 conservée par la famille Provence (environ 450 m²)
- Partie de la parcelle AB0084 cédée par la famille Provence à la Commune de Sauvagnon pour l'euro symbolique (environ 978 m²)
- Partie de chemin communal cédée à la famille Provence pour l'euro symbolique (environ 392 m²)





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-joints (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires, devant avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.

_____ , le _____

(1) Réviser les mentions textuelles. La certitude n'est appliquée que dans le cas d'une esquisse (plan provisoire par voie de mise à jour). Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Contrôle de la précision géométrique (géométrie exacte, impédance, géométrie ou localement réglable de cadastre, etc. ...)
(3) Préciser les noms et qualités des signataires et si différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc. ...)

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 16/02/2016
Support numérique : _____

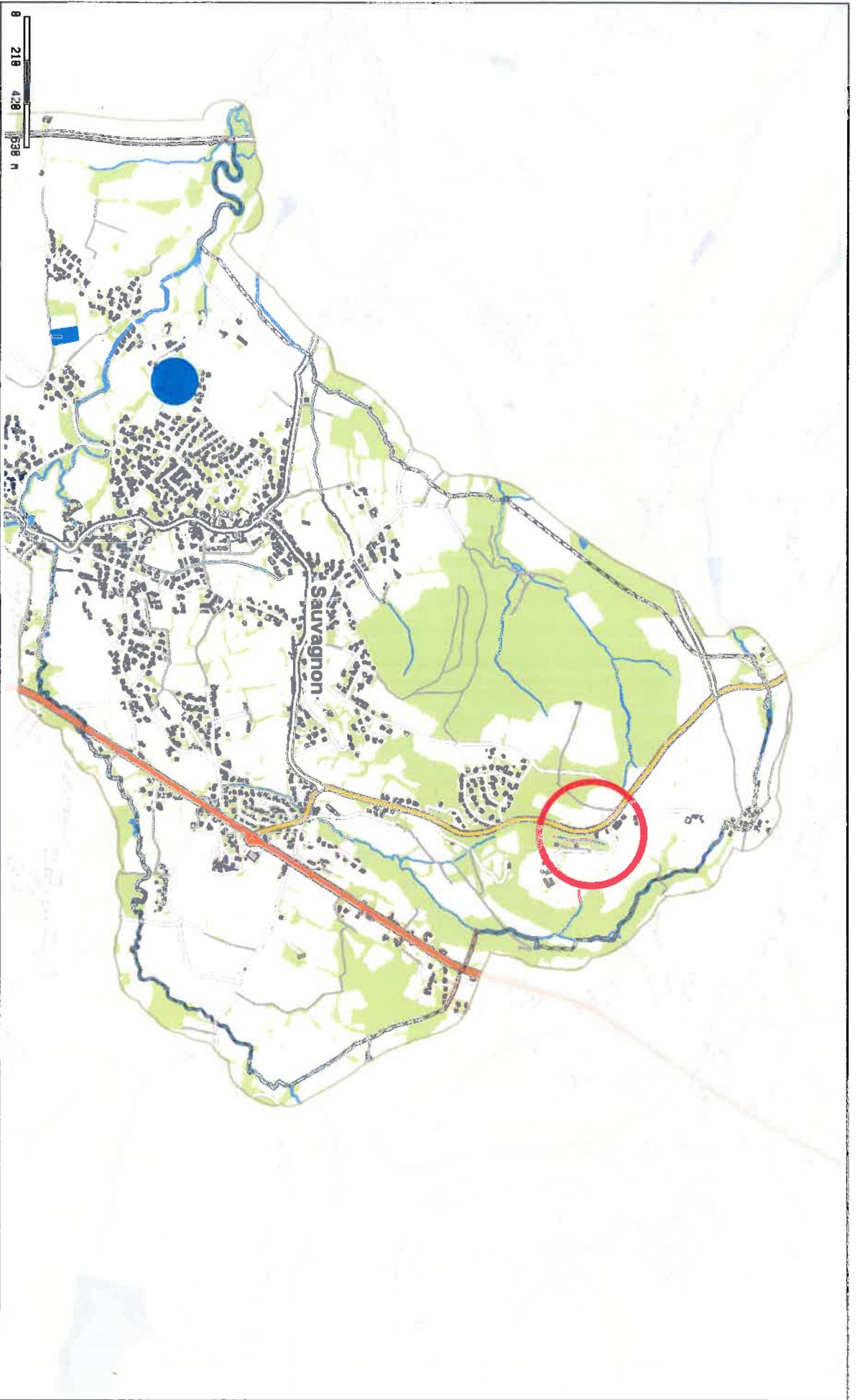
D'après le document d'arpentage dressé
Par LABOURDETTE (2)

Le
Réf. :
Le

Commune : SAUVAGNON (511)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 882
Document vérifié et numéroté le 16/02/2016
A Pau
Par Cécile FOUQUES
Inspectrice du Cadastre
Signé

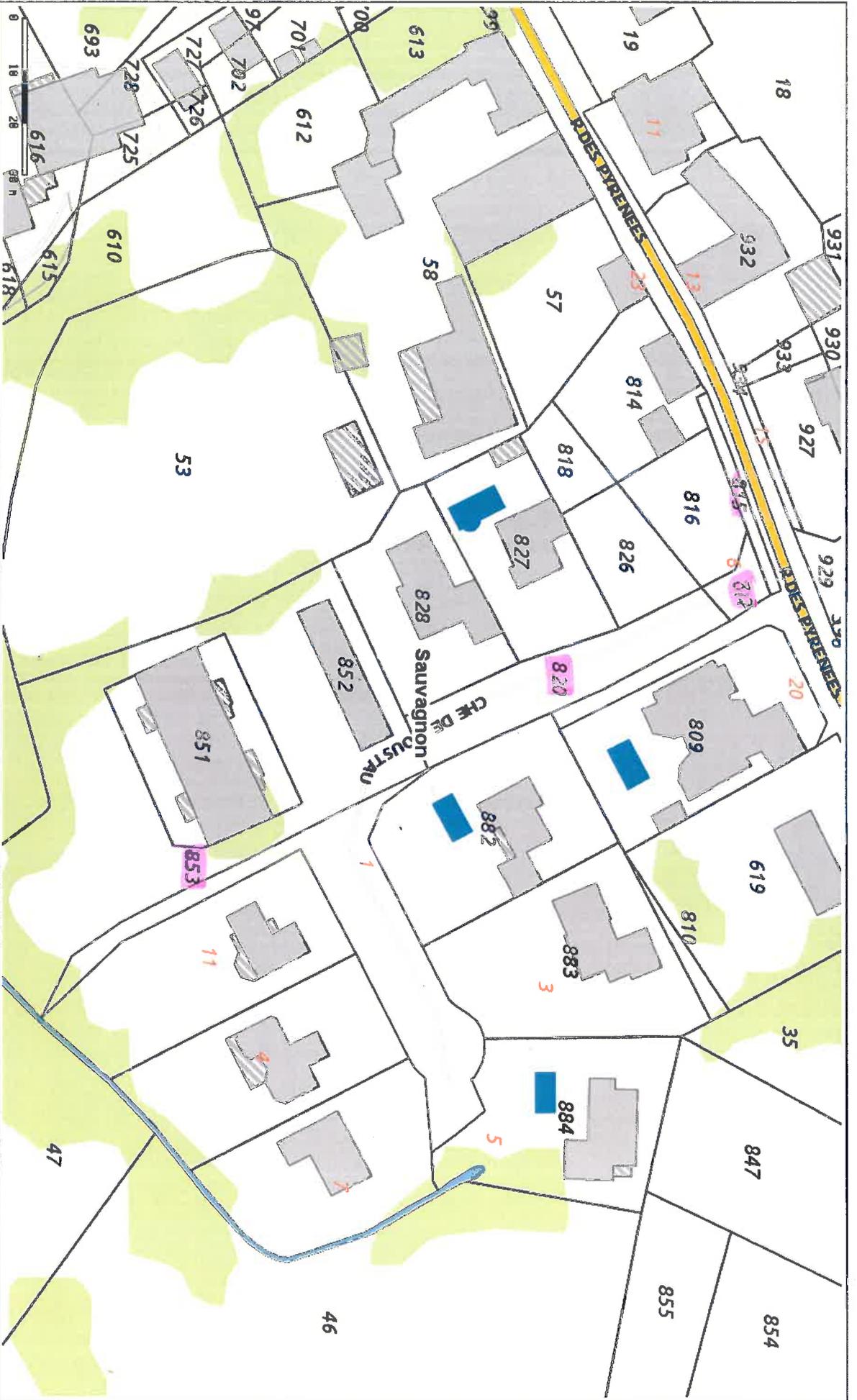
Centre des Impôts foncier de : PAU
6, rue d'Orléans
B.P. 1612
64016 PAU Cedex
Téléphone : 05.59.98.68.78
Fax : 05.59.98.68.99
cdif.pau@dgi.finances.gouv.fr



- © IGN - BD TOPO® édition 2015

Édité le 13/10/2016 - Echelle : 1/25000





Parcelle 511000AP0853

Haut de page Propriétaires Parcelle Locaux Urbanisme

PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE 511000AP0853

Identifiant	Compte	Identité du propriétaire	Adresse	Statut
PBC6WK	+00003	COMMUNE DE SAUVAGNON	A LA MAIRIE / 64230 SAUVAGNON	PROPRIÉTAIRE

CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE 511000AP0853

Parcelle	Contenance	Adresse	Locaux?	Propriété divisée en lots	Date de l'acte
511000AP0853	2843 m ²	VILLAGE	✗	✗	12/12/2001

Subdivisions fiscales (1)

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-groupe de culture	Classe dans le groupe	Nature de culture spéciale	Exonération	Revenu cadastral revalorisé au 01/01 de l'année	PDL
-	A	2843 m ²	Sol	Sols	-	-	-	0 €	✗

LOCAUX RATTACHÉS À LA PARCELLE 511000AP0853

Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments

Compte	Invariant du local	Lot	Propriétaire principal	Nature	Adresse	Rivoli	Bat	Esc	Niv	Porte	Code d'évaluation	Date de l'acte	Année de construction	Occupation
Aucune donnée disponible dans le tableau														

Afficher 0 éléments

Précédent Suivant

CHARGES D'URBANISME

Parcelle 511000AP0815

Haut de page Propriétaires Parcelle Locaux Urbanisme

PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE 511000AP0815

Identifiant	Compte	Identité du propriétaire	Adresse	Statut
PBC6WK	+00003	COMMUNE DE SAUVAGNON	A LA MAIRIE / 64230 SAUVAGNON	PROPRIÉTAIRE

CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE 511000AP0815

Parcelle	Contenance	Adresse	Locaux?	Propriété divisée en lots	Date de l'acte
511000AP0815	80 m ²	CD 615	✗	✗	04/04/1998

Subdivisions fiscales (1)

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-groupe de culture	Classe dans le groupe	Nature de culture spéciale	Exonération	Revenu cadastral revalorisé au 01/01 de l'année	PDL
-	A	80 m ²	Sol	Sols	-	-	-	0 €	✗

LOCAUX RATTACHÉS À LA PARCELLE 511000AP0815

Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments

Compte	Invariant du local	Lot	Propriétaire principal	Nature	Adresse	Rivoli	Bat	Esc	Niv	Porte	Code d'évaluation	Date de l'acte	Année de construction	Occupation
Aucune donnée disponible dans le tableau														

Afficher 0 éléments

Précédent Suivant

CHARGES D'URBANISME

Parcelle 511000AP0817

Haut de page Propriétaires Parcelle Locaux Urbanisme

PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE 511000AP0817

Identifiant	Compte	Identité du propriétaire	Adresse	Statut
PBC6WK	+00003	COMMUNE DE SAUVAGNON	A LA MAIRIE / 64230 SAUVAGNON	PROPRIÉTAIRE

CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE 511000AP0817

Parcelle	Contenance	Adresse	Locaux?	Propriété divisée en lots	Date de l'acte
511000AP0817	90 m ²	CD 615	✗	✗	04/06/1998

Subdivisions fiscales (1)

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-groupe de culture	Classe dans le groupe	Nature de culture spéciale	Exonération	Revenu cadastral revalorisé au 01/01 de l'année	PDL
-	A	90 m ²	Sol	Sols	-	-	-	0 €	✗

LOCAUX RATTACHÉS À LA PARCELLE 511000AP0817

Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments

Compte	Invariant du local	Lot	Propriétaire principal	Nature	Adresse	Rivoli	Bat	Esc	Niv	Porte	Code d'évaluation	Date de l'acte	Année de construction	Occupation
Aucune donnée disponible dans le tableau														

Afficher 0 éléments

Précédent Suivant

CHARGES D'URBANISME

.. Matrice Cadastreale ..

Compte propriétaire Parcelle Local Par section Par référence cadastrale Par adresse (rivoli) Par lieu-dit
 Par nature de culture **511000AP0820**



Haut de page Propriétaires Parcelle Locaux Urbanisme

• PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE 511000AP0820

Identifiant	Compte	Identité du propriétaire	Adresse	Statut
PBC6WK	+00003	COMMUNE DE SAUVAGNON	A LA MAIRIE / 64230 SAUVAGNON	PROPRIETAIRE

• CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE 511000AP0820

Parcelle	Contenance	Adresse	Locaux?	Propriété divisée en lots	Date de l'acte
511000AP0820	600 m ²	VILLAGE	✗	✗	04/06/1998

• Subdivisions fiscales (1)

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-groupe de culture	Classe dans le groupe	Nature de culture spéciale	Exonération	Revenu cadastral revalorisé au 01/01 de l'année	PDL
-	A	600 m ²	Prés	Prés	02	-	-	2.58 €	✗

• LOCAUX RATTACHÉS À LA PARCELLE 511000AP0820

Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments

Précédent Suivant

Compte	Invariant du local	Lot	Propriétaire principal	Nature	Adresse	Rivoli	Bat	Ecc	Niv	Porte	Code d'évaluation	Date de l'acte
--------	--------------------	-----	------------------------	--------	---------	--------	-----	-----	-----	-------	-------------------	----------------

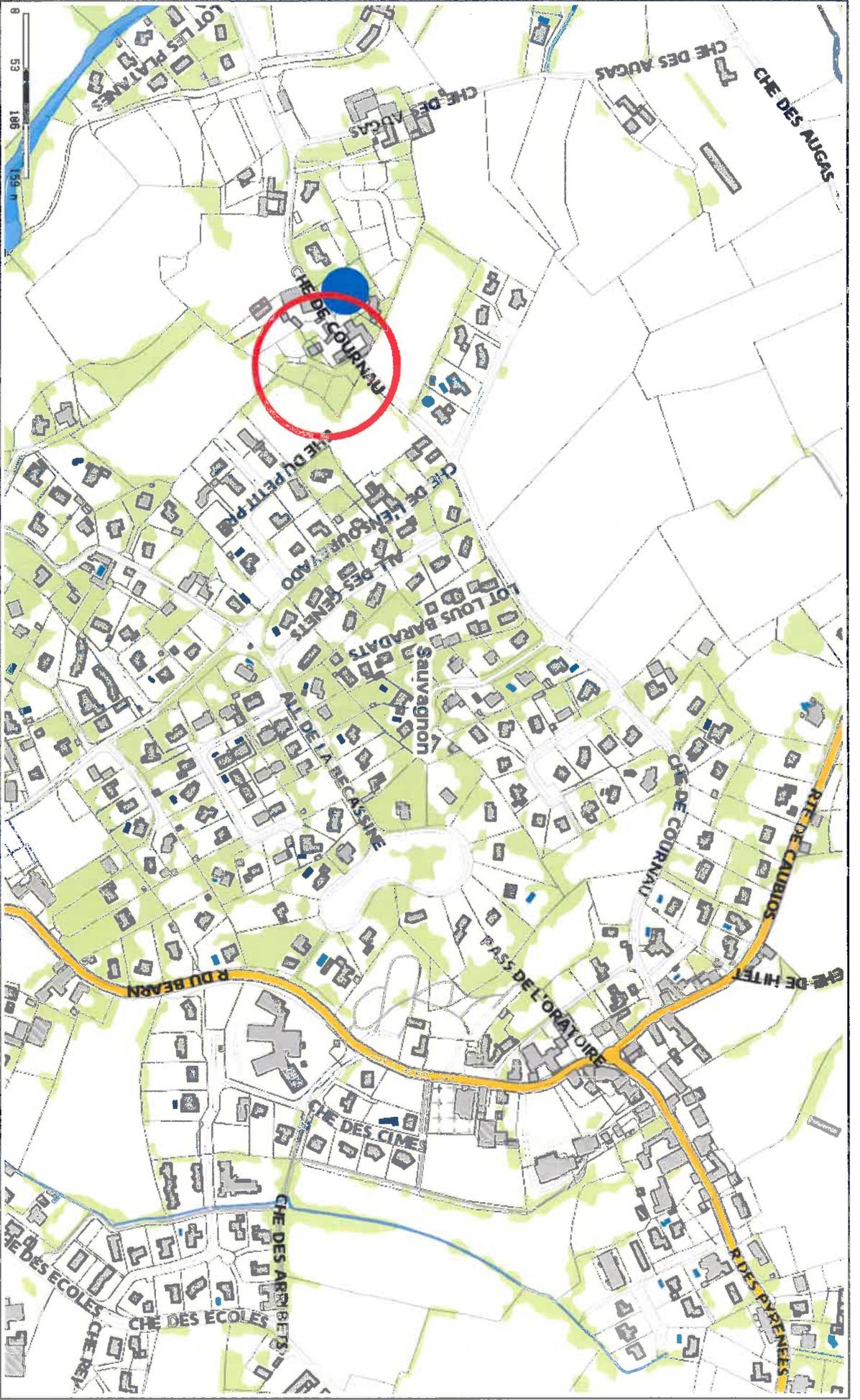
Aucune donnée disponible dans le tableau

Afficher 10 éléments

Précédent Suivant

• CHARGES D'URBANISME

Aucune contrainte d'urbanisme n'impacte cette parcelle



Ch Hira





Fiche de la parcelle 511000AP1024

Informations générales sur la parcelle

Titre	Valeur
Commune	Sauvagnon
Idu	064511000AP1024
Contenance cadastrale :	33
Adresse de la parcelle :	VILLAGE
Parcelle référençant un bâtiment	NON
Date de l'acte	08/01/2014

Propriétaires de la parcelle

NOM	Complément de nom	Adresse
7210 COMMUNE DE SAUVAGNON		A LA MAIRIE - 64230 SAUVAGNON



Fiche de la parcelle 511000AP1023

Informations générales sur la parcelle

Titre	Valeur
Commune	Sauvagnon
Idu	064511000AP1023
Contenance cadastrale :	10
Adresse de la parcelle :	VILLAGE
Parcelle référençant un bâtiment	NON
Date de l'acte	08/01/2014

Propriétaires de la parcelle

NOM	Complément de nom	Adresse
7210 COMMUNE DE SAUVAGNON		A LA MAIRIE - 64230 SAUVAGNON



Fiche de la parcelle 511000AP1019

Informations générales sur la parcelle

Titre	Valeur
Commune	Sauvagnon
Idu	064511000AP1019
Contenance cadastrale :	34
Adresse de la parcelle :	5175, CHE DE COURNAU
Parcelle référençant un bâtiment	NON
Date de l'acte	08/01/2014

Propriétaires de la parcelle

NOM	Complément de nom	Adresse
7210 COMMUNE DE SAUVAGNON		A LA MAIRIE - 64230 SAUVAGNON

Commune : 64511
Sauvagnon

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFI)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : AP
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 19/01/2007

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

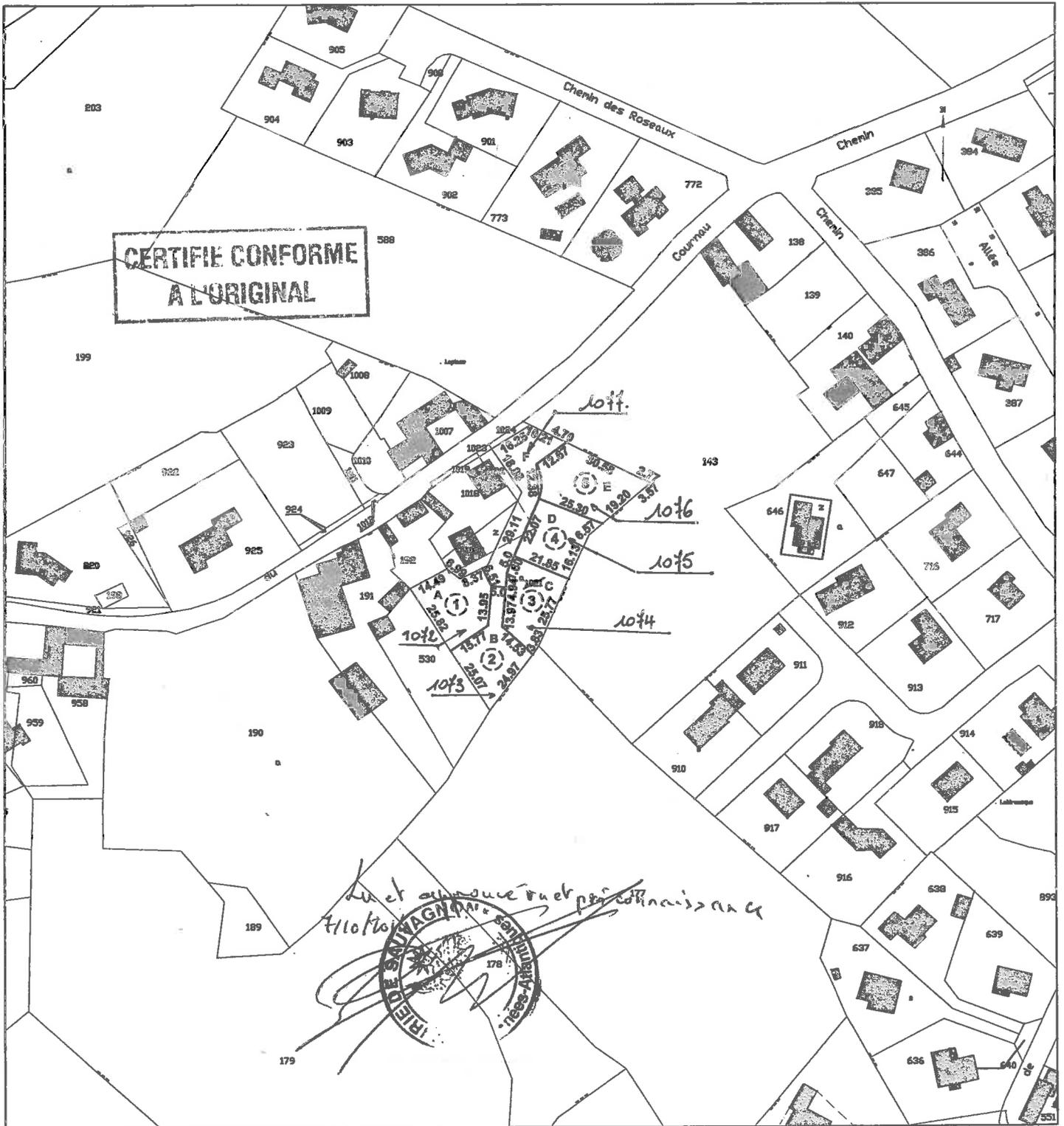
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

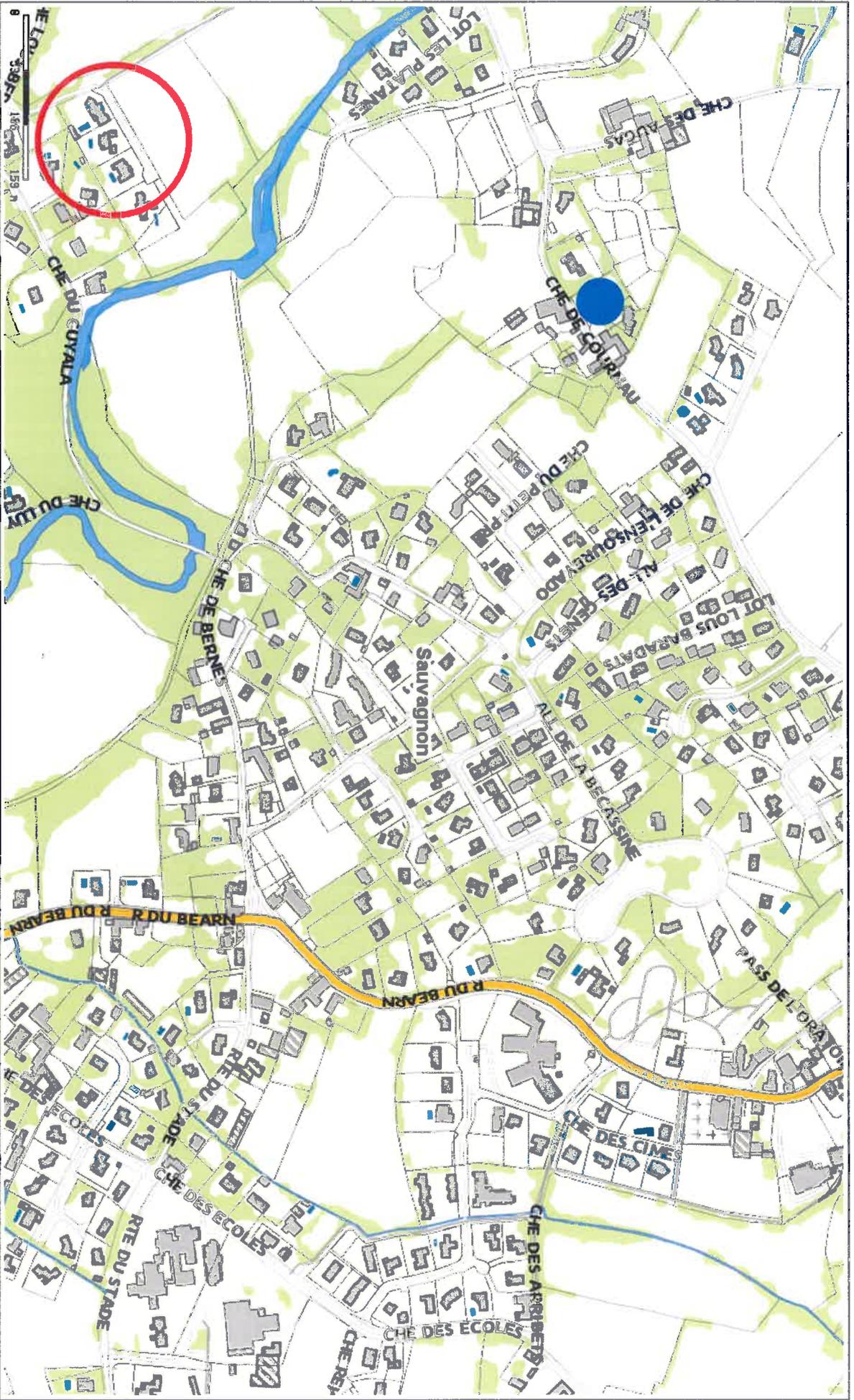
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 07/10/2014..... par M LABOURDETTE..... géomètre à PAU.....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.
A .PAU....., le 07/10/2014.....

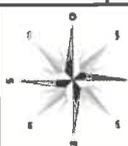


Document dressé par
LABOURDETTE Jean Pierre.....
à .PAU.....
Date 07/10/2014.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).







.: Matrice Cadastreale .:

Compte propriétaire Parcelle Local A partir d'un nom A partir de la référence cadastrale A partir du compte

Recherche de parcelle(s) à partir d'une référence cadastrale

Références cadastrales:

AO 242

Parcelle 511000AO0242

Haut de page Propriétaires Parcelle Locaux Urbanisme

• PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE 511000AO0242

Identifiant	Compte	Identité du propriétaire	Adresse	Statut
PBC6WK	+00003	COMMUNE DE SAUVAGNON	A LA MAIRIE / 64230 SAUVAGNON	PROPRIETAIRE

• CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE 511000AO0242

Parcelle	Contenance	Adresse	Locaux?	Propriété divisée en lots	Date de l'acte
511000AO0242	863 m ²	COURNAU	X	X	03/10/2003

• Subdivisions fiscales (1)

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-groupe de culture	Classe dans le groupe	Nature de culture spéciale	Exonération	Revenu cadastral revalorisé au 01/01 de l'année	PDL
-	A	863 m ²	Sol	Sols	-	-	-	0 €	X

• LOCAUX RATTACHÉS À LA PARCELLE 511000AO0242

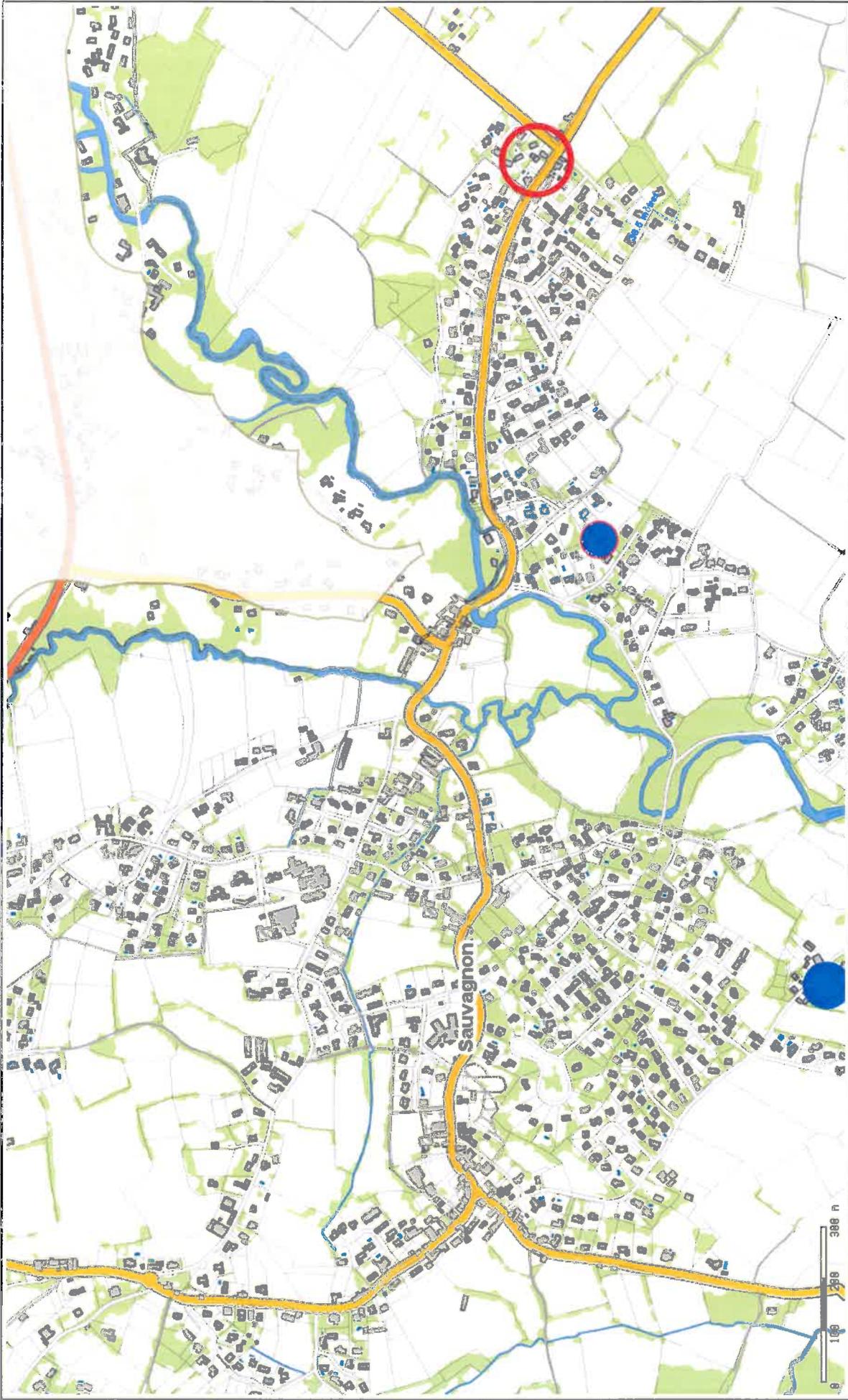
Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments

Compte	Invariant du local	Lot	Propriétaire principal	Nature	Adresse	Rivoli	Bat	Esc	Niv	Porte	Code d'évaluation	Date de l'acte
Aucune donnée disponible dans le tableau												

Afficher 10 éléments Précédent Suivant

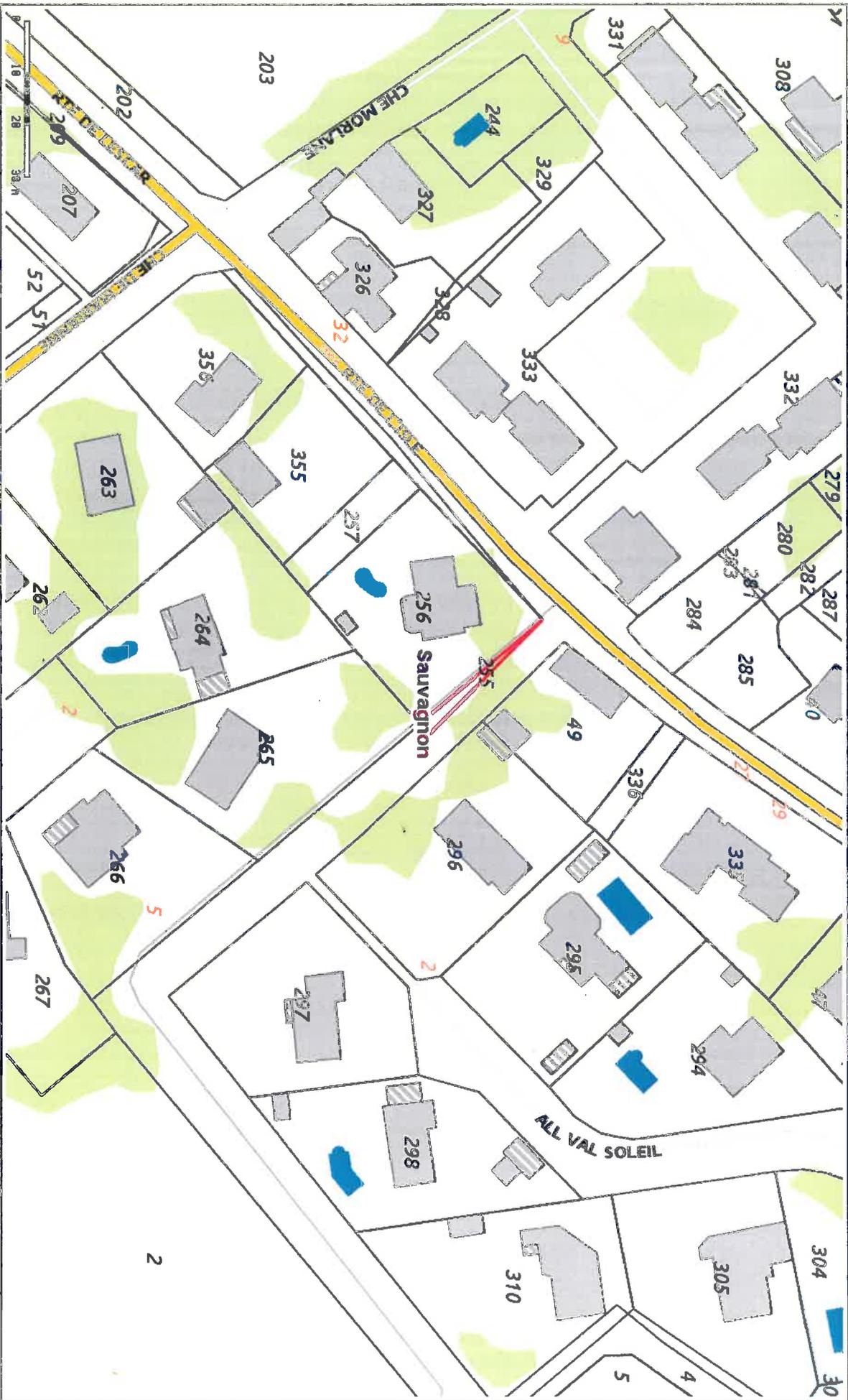
• CHARGES D'URBANISME

Aucune contrainte d'urbanisme n'impacte cette parcelle



Edité le 13/10/2016 - Echelle : 1/10000

© IGN - BD TOPO® édition 2015





Fiche de la parcelle 511000AI0259

Informations générales sur la parcelle

Titre	Valeur
Commune	Sauvagnon
idu	064511000AI0259
Contenance cadastrale :	135
Adresse de la parcelle :	AROUTURES
Parcelle référençant un bâtiment	NON
Date de l'acte	06/11/2008

Propriétaires de la parcelle

NOM	Complément de nom	Adresse	
MME DELCAN YANN	NEE RUETTE VALERIE ANNE SI	0000 CHEMDU BOSC LOOS	- 64230 CAUBIOS
M DELCAN YANN LAURENT		0000 CHEMDU BOSC LOOS	- 64230 CAUBIOS



Fiche de la parcelle 511000AI0255

Informations générales sur la parcelle

Titre	Valeur
Commune	Sauvagnon
idu	064511000AI0255
Contenance cadastrale :	48
Adresse de la parcelle :	AROUTURES
Parcelle référençant un bâtiment	NON
Date de l'acte	06/11/2008

Propriétaires de la parcelle

NOM	Complément de nom	Adresse
MME DELCAN YANN	NEE RUETTE VALERIE ANNE SI	0000 CHEMDU BOSC - 64230 CAUBIOS LOOS
M DELCAN YANN LAURENT		0000 CHEMDU BOSC - 64230 CAUBIOS LOOS